

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2019/266

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 9 décembre 2019

OBJET :

**COMMERCES ENTREE
DE VILLE**

**Retard de livraison :
exonération des loyers
jusqu'au 31 mars 2020**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du six décembre deux mille dix-neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, à trois jours au moins d'intervalle, délibère alors valablement sans condition de quorum en vertu de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales le treize décembre deux mille dix-neuf, à neuf heures trente en séance publique sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Madame Aude POIRÉE, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Florence GABRY, Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER

PROCURATIONS : Madame Betty HUYLEBROECK pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Eric CASSERON pouvoir à Monsieur Patrice BRONSART, Monsieur Jacques GAUBOUR pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Véronique PETIT pouvoir à Madame Isabelle PARENT, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK pouvoir à Madame Katya SCHMITT, Monsieur Karim KENTACHE pouvoir à Monsieur Georges SCHMITT, Madame Evelyne POIGNON pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Olivier POIGNON pouvoir à Madame Florence GABRY

EXCUSÉ(S) : Monsieur Stéphane ALCOCER, Madame Martine GHENASSIA, Monsieur Jacques LABARRE

ABSENT(S) : Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur André LEFEVRE

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Katya SCHMITT

oooooooooooo

Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;

Vu la délibération 2016/105 autorisant Mr le Maire à signer le contrat de réservation en VEFA pour l'aménagement de locaux commerciaux avec les sociétés Groupe Flint Immobilier et Quartz ;

Vu la signature définitive de cette VEFA le 18 janvier 2018 avec une livraison prévue au plus tard le 30 septembre 2019, de la Résidence l'Allée du Château et de ces futurs locaux commerciaux (livrés bruts de béton) ;

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 10

Votants : 18

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 13 décembre 2019

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Vu les retards successifs du chantier avec un délai conséquent concernant l'installation du transformateur électrique ;

Vu les conséquences pour les preneurs, notamment concernant le délai d'aménagement des futurs commerces et les charges financières s'y afférentes, retardant la date d'ouverture et engendrant ainsi un manque à gagner certain ;

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 29 novembre 2019 ;

Après en avoir délibéré ;
A la majorité :

- **Contre** : 5 voix - *Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Florence GABRY, Monsieur Olivier POIGNON, Monsieur Christophe VIGIER, Madame Evelyne POIGNON*
- **Abstention** : 1 voix – *Madame Aude POIRÉE*

DECIDE d'octroyer une remise gracieuse des loyers, pour une période allant jusqu'au 31 mars 2020.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



Signé par : Sylvain SARAGOSA
Date : 20/12/2019
Qualité : Signature des PDF par M.
le maire de la commune de
Chaumontel